



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 28 février 2023
Objet : Tarif des coupes affouagères

L'an deux mille vingt et trois et le 28 février à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, MOUREN Sylvie, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DURAND Thierry, BONO Vicente, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes ROBERT Carole, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, M. CHAMBRE Emmanuel.

Procurations : Mme ROBERT Carole a donné procuration à M. Gilles GONCALVES.

Mr GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-21.04.01089-20230228-2023_02_13-

Conseil Municipal du 28 février 2023

Délibération n° 2023/02/13

OBJET : Tarif des coupes affouagères

M. Thierry DURAND, adjoint délégué dans le domaine de l'Environnement, rappelle que le tarif actuel des coupes affouagères est de 80 € la coupe. Ce tarif est inchangé depuis de nombreuses années.

Il propose d'augmenter ce tarif à 100 € la coupe.

OUI cet exposé et après en avoir débattu, le conseil municipal, par 15 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, fixe le tarif des coupes affouagères à 100 € à compter de 2023.

Malijai,
Le 28 février 2023
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 02/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20230228-2023_02_13-